



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question écrite n° 16083

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la comptabilisation des manifestants. La manifestation du dimanche 13 janvier 2013 a donné un exemple probant du problème qui se pose. En effet, les opposants au projet de loi du « mariage pour tous » étaient beaucoup plus nombreux que les 340 000 manifestants comptés par la préfecture de Police. Cette manifestation a connu un succès extraordinaire mobilisant largement plus d'un million de nos concitoyens, puisque le chiffre de 1 300 000 personnes émane même de membres de la gendarmerie. Ce décalage entre les chiffres doit-il être mis sur le compte du manque de moyens, de la mauvaise foi ou encore d'un profond mépris envers tous ceux qui se sont déplacés ? Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend faire pour améliorer le décompte des manifestants.

Texte de la réponse

La méthode de comptage des manifestants repose sur des relevés de terrain précis et rigoureux effectués par des fonctionnaires de police de la direction du renseignement. Positionnés en hauteur, à deux endroits du cortège, ils enclenchent un compteur à main à chaque ligne de manifestants, après avoir préalablement calculé le nombre de personnes présentes sur chaque ligne. Ces dispositifs sont établis dans des zones stratégiques, c'est-à-dire dans des portions « test » de chaussée dont les dimensions (largeur, longueur) sont connues et qui permettent ainsi d'établir un comptage opérationnel des manifestants, en fonction de la largeur de voie occupée, de leur densité (comptage effectué par groupe de 10 à 100 personnes) et de leur temps de passage sur les zones prédéfinies. Cette méthode est d'une totale objectivité. Par ailleurs, comme il est d'usage lors des défilés d'importance significative, l'ensemble de la manifestation du 13 janvier a été enregistré. Le recomptage entamé dès le lendemain du rassemblement à partir du visionnage intégral des supports vidéo a permis de confirmer l'évaluation communiquée dimanche soir par la préfecture de police, à savoir 340.000 manifestants - le chiffre exact étant même légèrement inférieur. La préfecture de police tient l'intégralité de ces enregistrements à disposition des journalistes et des organisateurs de la manifestation. Lors de précédents rassemblements tenus à Paris à l'automne 2010, plusieurs opérations de recomptage effectuées par des organes de presse à partir d'enregistrements vidéo similaires avaient abouti à la publication de résultats très proches de ceux annoncés par la préfecture de police, bien souvent même légèrement inférieurs. Des opérations de même nature ont été effectuées en ce début d'année avec des représentants de la presse qui en ont rendu compte et l'objectivité de la méthode n'a pas été mise en cause.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16083

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 737

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6140